

## Editorial



**Le Président du CSRP**  
**VPM, Ministre de l'Intérieur et Sécurité**

**E**n cette année 2018, j'ai l'honneur de vous présenter les avancées significatives de la réforme de la Police, résultats de sa mise en œuvre par la Police Nationale Congolaise, avec l'accompagnement des partenaires et du SE/CSRP, organe technique du Comité de Suivi de la Réforme de la Police « CSRP ».

Parmi ces avancées, il sied de mentionner :

- La mise en place et le fonctionnement des structures de la PNC, fruit de l'application de la Loi organique PNC. Selon celle-ci, la PNC comprend trois piliers qui sont : le Conseil Supérieur de la Police, organe consultatif du gouvernement ; le Commissariat Général, structure de commandement et l'Inspection générale de la Police Nationale Congolaise, structure de contrôle, d'audit, d'enquêtes et d'évaluation des services de la PNC ;
- La mise en œuvre de la Police de proximité, nouveau mode de fonctionnement de la PNC, rapprochant la Police de la population ;
- La modernisation de la gestion des ressources humaines : données biométriques des policiers collectées, base des données RH constituée permettant la gestion rationnelle des effectifs et de la carrière du Policier ;
- La construction de l'académie de Police à Kimpoko et le démarrage de la formation initiale des Commissaires de Police à la DGEF en vue de la professionnalisation des policiers.

L'année 2018 requiert, de la part du gouvernement et des partenaires, plus d'engagement dans la mise en œuvre de la réforme de la PNC à travers le nouveau Plan d'Action en cours de finalisation au SE/CSRP. Ce Plan fera l'objet d'une deuxième Loi de programmation portant sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives à la réforme de la Police, reflet de l'engagement du gouvernement pour la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la Police.

**Son Excellence Henri MOVA SAKANYI**  
**Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité.**

## Le Mot du Secrétaire Exécutif du CSRP



**Le général Michel ELESSE**  
**Secrétaire exécutif du CSRP**

**L'**année 2017, fin de la première Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) correspondant au premier plan d'action quinquennal de cette dernière, a été un temps d'évaluation des avancées et d'élaboration et budgétisation de son deuxième plan d'action quinquennal (PAQ 2). Ce plan servira de base à la 2<sup>ème</sup> loi de programmation portant sur les dépenses relatives à la mise en œuvre de la réforme en vue d'en consolider les acquis et de contribuer à leur durabilité.

Malgré les difficultés inhérentes au contexte de la RDC, pays post-conflit, l'évaluation du 1<sup>er</sup> plan quinquennal de la réforme a révélé quelques avancées significatives présentées en juin 2017, lors de l'atelier multi acteurs organisé par le Mécanisme National de suivi et de Supervision de la mise en œuvre des engagements sous-crits au terme de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la région (MNS) et en octobre 2017, lors du séminaire de sensibilisation des autorités de la PNC sur la réforme de la Police à l'Hôtel Béatrice. Ce dernier atelier a permis aux cadres de la PNC d'échanger sur les avancées et les défis de ladite.

En outre, la conceptualisation des textes d'application de la Loi organique et de ceux du statut du personnel de carrière de la PNC progresse.

La mise en œuvre de la réforme est confrontée à deux défis majeurs : le financement et la prise des textes légaux et réglementaires. Ceux-ci permettront d'une part, l'organisation et le fonctionnement harmonieux de la nouvelle organisation de la Police, l'organisation de la formation des policiers (professionnalisation) et d'autre part, motiveront davantage les policiers dans l'accomplissement des missions dévolues à la PNC. Les résultats produits par la PNC dans la mise en œuvre de sa réforme auraient pu être meilleurs si la Loi de programmation promulguée avait connu une exécution satisfaisante année par année de 2014 à 2017, telle que prévue.

Pour cette année 2018, parmi les priorités de la réforme figure au premier plan la professionnalisation de la PNC qui passe par la formation et la dotation des moyens de travail appropriés. Le complément des blocs programmes et modules pour les brigadiers, les sous-commissaires et les Commissaires supérieurs à ceux existants des agents et des Commissaires de police élargira les bénéficiaires de la formation.

La PNC qui a forgé ses capacités de mise en œuvre grâce à l'accompagnement des partenaires techniques et financiers à travers la Cellule Réforme et l'implication de plus en plus grande des animateurs des composantes de différentes structures de la PNC (CSP, CiatGen, IG PNC) demeure l'acteur clé pour l'atteinte des objectifs de la réforme. Le soutien des partenaires internationaux aux efforts du Gouvernement pour la mise en œuvre de la réforme de la Police est un besoin réel ressenti tant dans l'exécution que dans le suivi-évaluation des projets en cours et la sensibilisation des acteurs et de la population.

# Dossier : L'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IG/PNC)

## Présentation de l'IG /PNC



Vue Bâtiment de l'IG/PNC

L'Inspection Générale est une structure technique de contrôle, d'audit, d'enquête et d'évaluation des services de la Police Nationale, relevant du Ministère ayant les Affaires Intérieures dans ses attributions conformément à l'article 48 de la Loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC.

Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le décret n°15/026 du 09 décembre 2015. Sous les ordres du Commissaire Divisionnaire, **CHALWE RAUS**, son Inspecteur Général, œuvrent les inspecteurs de la Police Nationale Congolaise répartis au sein des directions, services et antennes provinciales (Cf. organigramme). L'Inspection Générale PNC est située au n°40 de l'avenue de la justice dans la commune de GOMBE à Kinshasa.

Cette structure contrôle le fonctionnement et l'organisation des unités et services de la Police nationale. Sa compétence territoriale s'étend sur l'ensemble du territoire national et sur le personnel, les biens meubles et immeubles mis à la disposition des unités et services de la Police. Elle a pour mission de veiller à l'application stricte des

lois et règlements de la République par le personnel de la Police nationale, des instructions et directives relatives au bon fonctionnement de celle-ci.

A ce titre, elle est chargée de :

- Evaluer le respect par le personnel de la Police nationale des droits fondamentaux, des droits de l'homme et de la protection des libertés individuelles et collectives, dans l'exercice de la fonction de Police ;
- Contrôler la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition des différentes unités et services de la Police nationale ;
- Contrôler l'application du principe genre dans les propositions de nominations et affectations au sein de la Police nationale ;
- Contrôler la paie et l'exécution du budget alloué à la Police ;
- Contrôler l'adéquation et la fiabilité de l'équipement et des infrastructures ;
- Evaluer les performances et les capacités opérationnelles et administratives des unités et services de la Police nationale ;
- Contrôler et évaluer la formation ;
- Contrôler la mise en œuvre du

Code déontologique de la Police nationale.

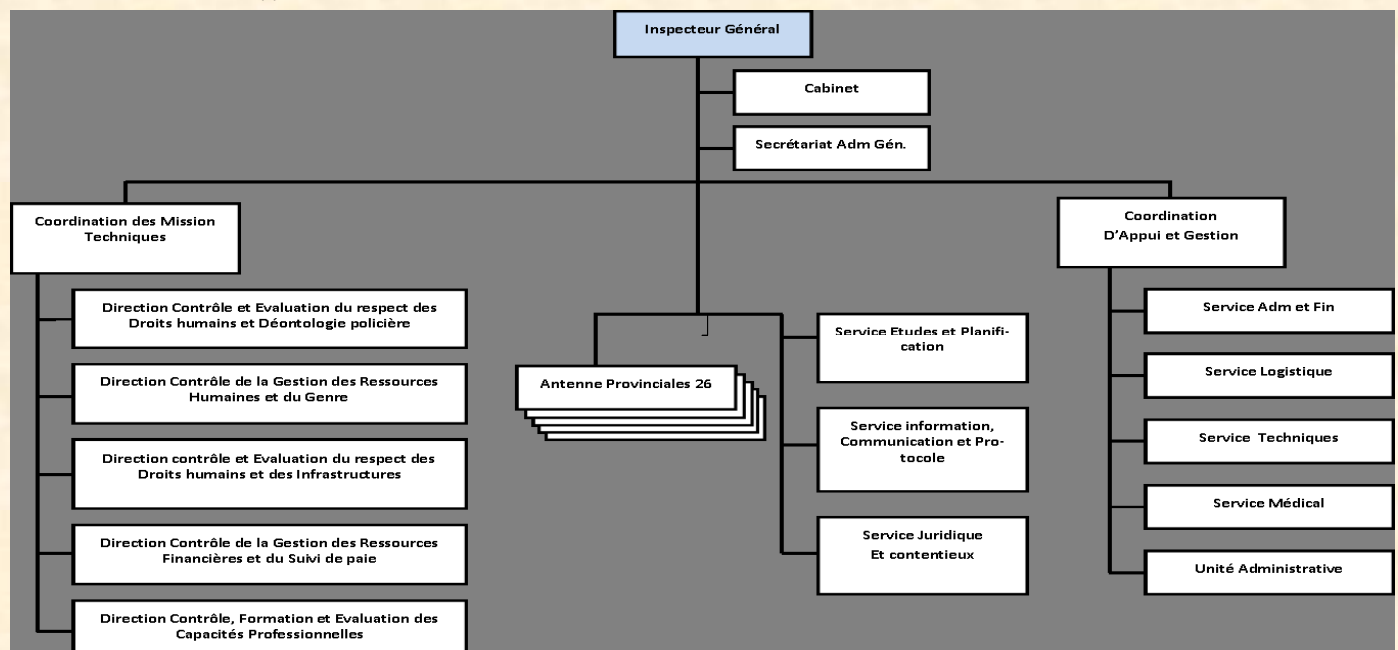
Les missions de l'Inspection Générale de la PNC s'exécutent par des mécanismes de contrôle, d'audit, d'enquête et d'évaluation et, pour l'accomplissement de ses missions au sein de la PNC, l'IG/PNC est organisée de la manière suivante :

- L'Inspecteur Général ;
- La coordination des missions techniques ;
- La coordination de l'appui et gestion ;
- Les directions et services ;
- Les antennes provinciales.

Elle est dotée d'un secrétariat administratif général.

L'Inspection Générale de la Police nationale se saisit d'office. Elle peut aussi être saisie sur :

- Instruction verbale ou écrite du Ministre ayant les Affaires Intérieures dans ses attributions ;
- Demande du Conseil Supérieur de la Police nationale congolaise ;
- Demande du Commissaire Général PNC ;
- Demande des Commissaires Provinciaux ;
- Base d'un rapport écrit des autorités de la province et des entités territoriales décentralisées ;
- Plainte ou dénonciation de toute personne physique ou morale, publique ou privée.





# Nouvelles du Secrétariat Exécutif du CSRP

## Le séminaire de sensibilisation des responsables des structures de la PNC

### Sur la réforme de la Police à l'Hôtel Béatrice



Cérémonie d'ouverture du séminaire de sensibilisation sur la réforme de la Police Nationale Congolaise

Un séminaire de sensibilisation des cadres de la PNC sur les avancées et les défis de la réforme de la police a été organisé du 26 au 27 octobre 2017, à l'Hôtel Béatrice, par le Secrétariat Exécutif de la Réforme de la Police (SE/CSRP), en collaboration avec la Cellule Réforme, grâce à l'appui technique et financier de la Composante Police MONUSCO (UNPOL).

Le Chef de la composante Police de la MONUSCO, le Général **AWALE Abdounasir**, et le représentant du Commissaire Général de la PNC, le Commissaire Divisionnaire Adjoint **NDONDA Jean** ont présidé conjointement la cérémonie d'ouverture. Ils ont salué l'organisation de ce séminaire en mettant un accent particulier sur l'importance des échanges à travers les débats autour des réalisations et des problématiques de la mise en œuvre de cette réforme et des recommandations pour une plus grande appropriation des enjeux de sa mise en œuvre par la PNC. Ils ont loué les efforts du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers qui viennent en appui.

Ce séminaire a connu trois temps forts, à savoir : les discours d'ouverture, les exposés, le débat et les échanges fructueux après les différentes interventions. Etaient présents, les experts de l'UNPOL, le Secrétaire Exécutif du CSRP, le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Police (SP/CSP), le représentant de l'Inspecteur Général (IG PNC), le coordonnateur de la Cellule Réforme de la PNC (CRP), les représentants du Ciat-Gen, de l'IG PNC, les experts du SE/CSRP.

Au cours de deux journées, treize interventions ont été faites tour à tour par le Secrétaire Exécutif du CSRP et ses experts, le Secré-

taire Permanent du CSP, le représentant de l'Inspecteur Général PNC, le Coordonnateur de la CRP et animateurs des Cellules d'Appropriation et de Mise en Œuvre (CAMO) liées aux directions suivantes : Direction des Ressources Humaines, Etudes et Planification, Budget-Finances, Coordination de la Police Judiciaire, Logistique.

Le bilan de réalisations et résultats par rapport aux actions planifiées dans le plan quinquennal budgétisé (2012-2017) a révélé les avancées et les défis dont le plus important est l'appropriation de la réforme par la PNC en particulier par ses cadres et par le Gouvernement. Des recommandations ont été formulées à l'attention des responsables de la PNC et du Gouvernement pour la consolidation des acquis importants enregistrés. Au Gouvernement il a été demandé d'assurer le financement de la réforme suivant les prévisions de la Loi de programmation de la réforme de la Police.

A l'issue du séminaire, l'adjoint du Chef de la composante MONUSCO UNPOL dans son discours de clôture, a loué les efforts consentis par la PNC et dont les résultats sont appréciables et l'a exhorté à poursuivre ses efforts pour devenir davantage une Police moderne, efficace, professionnelle et respectueuse des droits humains. L'orateur a également encouragé les partenaires à poursuivre leurs appuis techniques et financiers pour contribuer à la consolidation des acquis et garantir la réalisation des actions en cours d'exécution et celles planifiées mais non encore entamées. Il a rassuré sur la poursuite de l'appui technique de la MONUSCO.

#### Liste des exposés et intervenants

- Etat de lieux de la Réforme de la Police par le Secrétaire Exécutif du CSRP, le Général Michel **ELESSE** ;
- La police de proximité comme mode de fonctionnement de la PNC par le ComSup André-Marie **MUSANGU NTAMBWE** Coordonnateur du Groupe de Travail Organisation du SE/CSRP ;

- L'état actuel d'exécution de la démilitarisation de la Police nationale instituée comme service public civil par la Loi organique PNC (art. 2), par Maître Simon **MUSONDOLI KABIABU** Coordonnateur Groupe de Travail Cadre Législatif et Règlementaire du SE/CSRP ;
- L'organisation et le fonctionnement du Commissariat Général de la PNC par le ComSupPI **NKANGA IFUNGA Jean-Rémy**, Coordonnateur du Groupe de Travail Suivi Evaluation du SE/CSRP ;
- l'exécution de la mise en œuvre de la Loi de programmation pour la réforme de la Police, présenté par le Pasteur Emery **MADIFUTA** Expert du Groupe de Travail Suivi -Evaluation du SE/CSRP ;
- L'Etat d'implémentation du CSP par le Secrétaire Permanent du CSP le ComSupPI **MANDJENGA MONINGA**.
- Etat des lieux de la mise en œuvre de la réforme, présenté par le Commissaire Divisionnaire Adjoint, **EKUKA LIPOPO Romuald** ;
- Etat des lieux CAMO-RH/MGRH, par ComSupPI **PUNGWE KASONGO** ;
- Etat des lieux CAMO Logistique, ComSupPI **YOKA-E-IKOTAMA Freddy** ;
- Etat des lieux CAMO Police Judiciaire, **TOBUNELI BEYOKO** Alain ;
- Etat des lieux CAMO Budget et Finances, ComSupPI **SIMBA MAGEMA** Philomène ;
- Etat des lieux CAMO Organisation/Direction des Etudes et Planification, par ComSupPI **MAKAKUNA DITU** ;
- Etat des lieux de l'IG/PNC: difficultés et propositions, par le ComSupPI **CHANDENDE AMZUN**.

## Voyages d'échange et de partage d'expériences entre acteurs de la protection de l'enfant effectué au Maroc



GT VSPEDH

Les acteurs du système de protection de l'enfant de la RDC, représentant les secteurs de la Police, de la justice et du travail social ont effectué un voyage d'échange et de partage d'expériences au Maroc du 23 septembre au 4 octobre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Batela mwana** » exécuté en RDC par le bureau international des droits de l'enfant, projet dont le comité de pilotage est assuré par le Ministère des Affaires Sociales.

Ce voyage d'échange et de partage d'expériences avait pour objectif d'analyser le système de protection de l'enfant du Maroc, en vue d'en déceler les bonnes pratiques susceptibles d'être adaptées et contextualisées au système congolais de protection de l'enfant.

Les acteurs du système de protection de l'enfant des 3

secteurs ont effectué des descentes sur terrain en vue d'échanger sur les bonnes pratiques et les expériences des deux pays en matière de protection de l'enfant avec les responsables ministériels, de la justice, de la Police, du secteur social ainsi que les responsables des institutions privées chargées de la protection de l'enfant.

Au cours des échanges, les problématiques relatives à la collecte et à la gestion de l'information dans le système de protection de l'enfant, les outils et les modes opératoires normalisés, les modules de formation dispensés dans les écoles de Police, de la Justice et des travailleurs sociaux, les modes de concertation et de coordination entre les acteurs du système de protection de l'enfant ainsi que la mise en œuvre des processus judiciaires et extrajudiciaires dans le cadre de la justice pour mineurs ont été abordées.

A l'issue de ces différents entretiens, il est ressorti que le modèle marocain du système de protection de l'enfant est essentiellement basé sur une approche multisectorielle et concertée des interventions de tous les acteurs. Le Maroc a l'avantage de posséder une politique publique intégrée de l'enfance qui constitue la réponse nationale pour lutter contre toutes les formes de violences, d'agressions et d'exploitation des enfants.

Le modèle marocain privilégie la prise en charge sociale de l'enfant, c'est dans cette optique que les acteurs de la police, de la justice, du travail social ainsi que les associations privées collaborent efficacement lors des placements d'enfants dans les centres de sauvegarde.

De bonnes pratiques ont été enregistrées par la délégation de la RDC notamment l'existence d'une politique publique intégrée de protection de l'enfant, l'existence des écoles de formation des acteurs dans les trois secteurs y compris des cours validés sur les droits de l'enfant, l'existence des manuels des procédures en matière de protection et d'accompagnement des enfants, l'organisation des permanences des travailleurs sociaux au sein de la Police, l'implication du gouvernement à travers l'appui financier des associations prenant en charge les enfants, l'appui des entreprises privées aux associations, la réinsertion sociale des enfants à travers l'apprentissage des métiers, le mécanisme d'enquêtes de porte à porte afin d'identifier les cas d'enfants non scolarisés en vue de leur réinsertion éventuelle.

Enfin, la délégation des acteurs du système de protection de l'enfant a constaté que le modèle marocain de la protection de l'enfant est très avancé et la RDC ferait mieux de s'en inspirer.

## Le rapport de suivi évaluation du Commissariat Général PNC



GT SUIVI-EVALUATION

Le Secrétariat Exécutif du Comité de Suivi de la Réforme de la Police (SE/CSRP) a effectué du 6 février au 15 juin 2017, une mission d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des structures du Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise (CiatGen PNC), créées par la Loi organique n°11/013 du 11 août 2013 portant organisation et fonctionnement de la PNC.

Cette évaluation a dégagé les forces et les faiblesses dans le fonctionnement de ces structures ainsi que les opportunités et les menaces qui l'environnent.

Concernant les forces, on retiendra globalement la bonne organisation du Commissariat

Général conformément aux standards internationaux, faisant apparaître les deux fonctions essentielles d'une police moderne (prévention et répression) soutenues par l'appui et gestion, l'adoption de l'approche de police de proximité (PdP) comme nouveau mode de fonctionnement de la Police qui consacre le rapprochement police-population.

Les faiblesses identifiées dans l'organisation et le fonctionnement des structures du Ciat Gen, sont dues notamment aux faibles moyens de fonctionnement, à l'insuffisance de la formation, au manque de communication et de synergie entre les différentes structures. En outre, la faible appropriation de la réforme par certaines autorités de la PNC constitue un frein pour les changements attendus dans le fonctionnement des structures.

La collaboration avec les organisations sous régionales notamment la **COMESA**, la **SADC** est une opportunité qui s'offre à la PNC.

Au titre des menaces on peut citer notamment :

- La non application de la loi sur le statut du policier surtout en ce qui concerne la rémunération satisfaisante de ce dernier;
- Le non respect de certaines dispositions de la Loi organique PNC ;
- La non application de la Loi de programmation de la réforme à travers les lois de Finances empêchant notamment la formation des policiers et le dégagement du personnel vieillissant.

Pour l'accomplissement efficace des missions dévolues aux trois coordinations du CiatGen, les animateurs devront capitaliser les points forts, profiter des opportunités qui s'offrent et gérer les menaces.

Enfin, des recommandations ont été formulées à l'endroit de toutes les parties prenantes de la Réforme pour l'efficacité de la mise en œuvre de celle-ci.